

DELIBERATION N° 2006/10.02 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION USEP PIERRE LOTI

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée, que depuis la rentrée scolaire 2005, l'Association USEP Pierre Loti participe à des rencontres sportives réunissant plusieurs établissements scolaires de l'agglomération nancéienne. La participation à ces manifestations nécessite des déplacements. Afin de couvrir en partie ces frais, l'Association sollicite une subvention auprès de la commune.

Il est proposé d'allouer une subvention de 1 € par élève adhérent à l'Association. Pour l'année scolaire 2006/2007, 237 élèves de l'école élémentaire Pierre Loti sont adhérents. La subvention s'établit donc à 237 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 237 € à l'Association USEP Pierre Loti pour couvrir une partie des frais de transport.
- d'inscrire les crédits au budget supplémentaire 2006.